Numéro 03
Juin - Juillet 2023

Le Moulin aux nouvelles de Mardié

Le magazine de la commune



Concert Rock
du 3 juin 2023

concert ROCK



Très bon et très agréable concert le 3 juin avec le groupe *The Satisguys* (et *Kings of the Divan* en 1e partie). La « musique était bonne », la météo, la cuisine et la bière aussi. Ambiance familiale et détendue pour une manifestation à l'échelle de notre commune, qui s'adresse d'abord à ses habitants.

Cérémonie du 08 mai

Dignité et recueillement pour la traditionnelle cérémonie du 8 mai.



Théâtre par Mardiéval

A l'occasion de la fête de la Nature, l'association *Mardiéval*, accompagnée par la compagnie *« les fous de Bassan ! »* a organisé la pièce de théâtre *« Les herbes sont-elles folles ? »*.



CONCOURS des MAISONS 2023 Fleuries

Remise de prix concours des maisons fleuries

Merci à nos candidats des maisons fleuries pour leur participation à l'embellissement de notre village. Bons d'achat et potées fleuries ont été remis à chaque lauréats. Bravo à tous !!



Union Musicale Mardié-Bou

Le 26 mai dernier, l'ensemble des classes du primaire a reçu la visite de l'école de musique de Mardié-Bou. L'après-midi a permis de présenter les instruments pratiqués à l'école auprès de 250 élèves. Cette animation a été complétée par quelques morceaux et un final, invitant les élèves à participer en chanson *"Le Lion est Mort ce soir"*.



Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard
45430 MARDIÉ
☎ : 02.38.46.69.69
✉ : mairie@ville-mardie.fr
🖷 : www.ville-mardie.fr
Facebook : mardievillage

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi
09 h 00 - 12 h 00
14 h 00 - 17 h 30

Mardi
14 h 00 - 18 h 00

Jeudi
Fermeture hebdomadaire

Vendredi
09 h 00 - 12 h 00
14 h 00 - 17 h 00

Samedi
(1er et 3ème du mois)
9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2023 - n°03 (Juin/Juillet)
Dépôt légal : Juin 2023
Édité par la Mairie de Mardié
02.38.46.69.69
mairie@ville-mardie.fr
Directrice de Publication :
Clémentine CAILLETEAU-CRUCY
Rédaction et réalisation :
Jacques THOMAS , Sylvain MERIE
Crédits photos : Mairie de Mardié
Impression : Prévost Offset



Mesdames, Messieurs,
Chères Mardésiennes, chers Mardésiens,
Petits et Grands,

L'été est enfin arrivé, apportant avec lui ses temps de détente et de convivialité. C'est le moment idéal pour se retrouver et célébrer ensemble le **développement harmonieux de notre village.**

Réservez déjà vos agendas pour la fête de la musique qui animera la base de loisirs au son des mélodies entraînantes et pour la Fête nationale que nous avons voulue, cette année, la plus familiale possible pour célébrer ensemble notre attachement à notre pays. *(cf. p. 12)*.

Je suis heureuse de vous rappeler que le centre de loisirs sera ouvert cet été pour accueillir vos enfants dans un environnement dynamique et bienveillant. De plus, l'accueil jeunes sera également ouvert pendant deux semaines en juillet, offrant ainsi un espace d'échange et d'activités pour nos jeunes concitoyens.

Dans ce numéro, nous remettons l'accent sur le **développement durable** de notre commune, à commencer par la gestion différenciée des espaces verts : une approche respectueuse de l'environnement qui conjugue propreté, accessibilité et préservation de la nature qui nous entoure. En adoptant cette démarche, nous avons su préserver la beauté de nos espaces verts tout en veillant à leur durabilité. Ainsi, chaque promenade à travers notre commune est une véritable invitation à la découverte de la nature qui nous entoure.

Dans cette optique, nous tenons également à rappeler l'importance du **civisme** au sein de notre village. Respecter les règles de bonne conduite en matière de bruits et de brûlage de végétaux contribue à maintenir un environnement sain et agréable pour tous. Prenons soin de notre cadre de vie, afin que chacun puisse profiter de sa tranquillité.

Pour accompagner ces démarches, je vous invite à récupérer votre composteur auprès de la métropole. Vous pourrez ainsi valoriser vos déchets organiques et participer à la préservation de notre écosystème local. N'hésitez pas à contacter les services déchets d'Orléans Métropole pour obtenir toutes les informations nécessaires.

J'espère également que cet été sera clément et propice à de belles vacances. Je souhaite aussi des températures douces et une pluie bienfaitrice qui préservent nos terres de la sécheresse. Rappelons-nous également d'être vigilants face aux risques d'incendie et d'adopter des comportements responsables vis-à-vis de l'eau pour préserver notre patrimoine naturel.

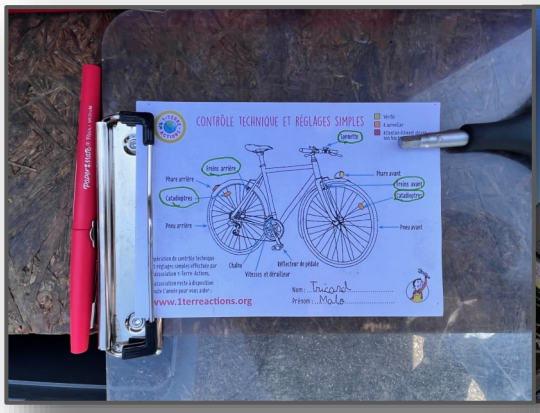
L'été s'annonce donc riche en moments précieux, en découvertes et en convivialité. Profitons-en, ensemble, pour faire de cette saison un véritable temps d'apaisement et d'harmonie. Je vous souhaite à tous de belles vacances et un été ressourçant.

Bien cordialement

Votre Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Les règles élémentaires et conseils pour circuler à vélo et rendre les trajets plus sûrs

















Sous l'égide du ministère des sports et d'Orléans métropole, une opération « savoir rouler à vélo » a été organisée pour nos élèves de CM2. L'objectif était de leur permettre d'utiliser le vélo pour se rendre au collège Pierre Mendès France de Chécy par un itinéraire urbain sécurisé.

Notre policier municipal et notre élu à la sécurité ont suivi une formation spéciale. Ils ont bénéficié, bien sûr, de l'accord de la directrice de l'école et des enseignantes de CM2, du soutien technique de la métropole, de l'aide de bénévoles et du prêt de matériel, notamment, de LCO VTT, du club de foot AGBCM.

Outre un atelier révision/réparation des vélos, proposé gratuitement par l'association *1 Terre-Action*, la formation s'est déroulée en 3 blocs : « savoir pédaler » (le 25 mai), « savoir circuler » (le 1er juin), « aller au collège » (le 8 juin) avec parcours de l'itinéraire dans les deux sens.

Cette séance du 8 juin, une grande première, semble être une réussite et cela a été un vrai plaisir pour les organisateurs, les accompagnateurs, les enseignants et les enfants eux-mêmes.

Un grand bravo à tous !

Bons de Rentrée

Le C.C.A.S. a décidé d'accorder un « bon de rentrée » d'une valeur de **55 euros** par enfant scolarisé, âgé de 3 à 18 ans, en fonction du revenu fiscal de référence de la famille, indiqué sur l'avis d'imposition 2022 (sur les revenus de l'année 2021) des parents des enfants concernés.

- 15 951 € pour une famille avec 1 enfant à charge
- 19 632 € pour une famille avec 2 enfants à charge
- 23 313 € pour une famille avec 3 enfants à charge
- 26 993 € pour une famille avec 4 enfants à charge
- 30 675 € pour une famille avec 5 enfants à charge
- 34 356 € pour une famille avec 6 enfants à charge
- 38 037 € pour une famille avec 7 enfants à charge
- 41 718 € pour une famille avec 8 enfants et +, à charge

Les bons de rentrée sont utilisables hors carburant et hors alimentaire.
Informations : 02.38.46.69.63





ATTENTION
Si vous avez + de 75 ans et que vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale de Mardié = téléphoner pour vous inscrire.

Prévention du risque canicule

REGISTRE DE PERSONNES SENSIBLES

Prévention des risques de canicule :
appel à inscription sur le registre des personnes sensibles du Centre Communal d'Action Sociale

Chaque année, un plan canicule est mis en place par la Préfecture et permet de recenser les personnes de plus de 65 ans et les personnes en situation de handicap vivant à leur domicile et/ou isolées, afin de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif confidentiel.

Cette inscription est une démarche libre et volontaire ;
elle permet une intervention ciblée et rapide des services sociaux et sanitaires, lorsque l'alerte Canicule est déclenchée par le Préfet.

L'inscription :

L'inscription doit se faire par la personne concernée ou par un tiers ou son représentant *(par écrit obligatoirement pour les tiers ou représentant).*

Pour s'inscrire sur cette liste nominative :
RDV en mairie aux horaires d'ouvertures habituels ou par mail ccas@ville-mardie.fr



Civisme et (bon)voisinage

Respectez les horaires*
pour les bruits de jardinage
et de bricolage !



** voir sur ville-mardié.fr*





Fête de l'école le 24/06

- 11h : Buvette et restauration sur place
- 13h : Remise des dictionnaires au CM2
- 13h15-14h15 : spectacle des enfants
- 14h15-17h30 : Animations pour tous

- A partir de 15h : ateliers cuisine (sur inscription, affichage sous le préau)
- Relais sportif parents/enfants
- Défis agilité
- Parcours des tout-petits (salle France Routy)
- Maquillage
- Tombola (qui gagnera le pack famille au futuroscopre ?!)
- Exposition des écoliers

Evènement organisé par Mardié Récré, les enseignants et le service Enfance-Jeunesse de Mardié

Vente de bois

Après des travaux menés sur les Prairies de Pont-aux-Moines,
la commune de Mardié propose 55 stères de bois aux habitants.
La vente est limitée à 3 stères par ménage jusqu'à épuisement des stocks.
Le prix de vente est de 45€ le stère (1m³).

Les inscriptions auront lieu le 26 juin 2023 sur place en mairie avec pièce d'identité et justificatif de domicile.
Retrait sur rendez-vous du 18 au 22 septembre.

Gestion différenciée des espaces verts

Comme son nom l'indique, la gestion différenciée des espaces verts consiste à ne pas les traiter de façon uniforme – notamment en matière de tonte et de taille. L'objectif est de préserver des paysages plus variés, de conserver plus de lieux (petits îlots ou grands espaces) où la vie végétale et animale puisse se développer et se reproduire spontanément.







Nos services techniques ont entamé la démarche il y a déjà quelques années, avec un coup d'accélérateur l'an dernier, notamment sur la base de loisirs. On en a déjà vu les résultats cette année : là où les tontes ont été limitées, de nombreuses fleurs sont apparues ou réapparues comme, par exemple, le superbe ornithogale (ou *dame de onze heures*) sur la base de loisirs et plusieurs autres endroits.

Cette année, la pratique est généralisée à l'ensemble du territoire communal. Cela peut certes déranger certains, adeptes du tout tondu et tout au carré, peu habitués à laisser la nature s'exprimer. De fait, il ne s'agit pas d'abandonner tout entretien, mais de le faire différemment avec, par exemple, une fauche toutes le 2 ou 3 semaines (zones de passage), tous les 2 mois ou une seule fois par an selon les endroits. Le bénéfice visuel et en termes de qualité de vie pour les humains comme pour tous les êtres vivants paraît évident et sera apprécié, espérons-le, par la grande majorité des Mardésiens.

Point sur les travaux de voierie

Vous n'êtes pas sans l'avoir constaté, depuis le début de l'année de nombreux travaux de remise en état de nos infrastructures routières sont en cours avec une priorité : assurer la sécurité des piétons et des cyclistes. Ces travaux sont sous la maîtrise d'ouvrage de la métropole, en étroite collaboration avec les élus et les services techniques de la commune.

Parmi les plus importants :

- requalification de la rue de Genon, les travaux de raccordement à l'assainissement sont terminés, les travaux de voirie vont débuter courant du mois de juin pour une durée de 3 mois. Cette rue sera configurée afin de réduire la vitesse des véhicules et d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes avec des passages à 30 Km/h, des écluses et des plateaux, en particulier au carrefour avec la rue Georges Sirot ainsi qu'au niveau du virage très étroit.



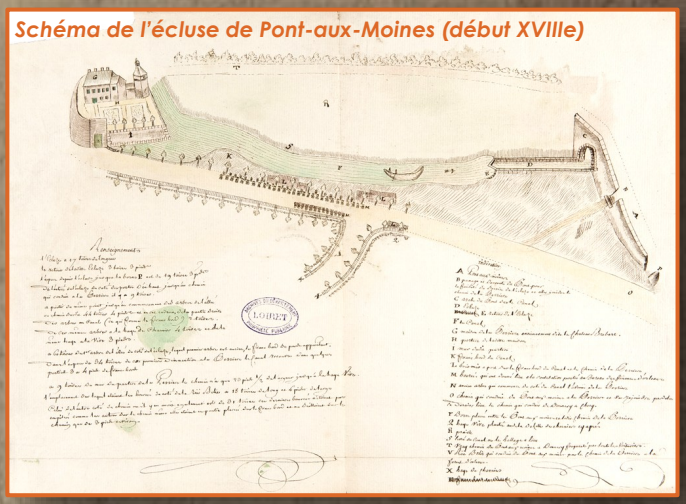
- Rue du Merisier : cette rue est désormais terminée avec ouverture du passage à niveau à tous les véhicules le 30 juin. La partie nord de notre commune sera désormais raccordée directement au centre bourg et aux écoles. C'est une voie « chaussidoux », priorité aux vélos avec une voie pour les cyclistes de chaque côté et un large trottoir.
- Un passage piéton a été mis en place au niveau de l'arrêt de bus.

D'autres travaux ont été réalisés : remise en état des bas-côtés de la rue de Bellevue, tapis rue des Basroches au niveau de l'arrêt de bus, trottoirs rue des Cerisiers, rond-point et stationnement place de la Mairie. Ces travaux de rénovation se poursuivront en 2024 et 2025.

La « route des Illustres » passe par Mardié !

Tourisme Loiret, émanation du Conseil départemental, a décidé de mettre en place une « route des Illustres » pour célébrer les personnalités, connues ou moins connues, en lien avec les territoires qui les ont ou qu'ils ont marqué. Des panneaux d'informations seront apposés dans les communes concernées et Mardié a été choisi pour 3 « Illustres » :
Robert MAHIEU, Armand Thomas HUE de MIROMESNIL et Clarisse JURANVILLE.

Robert MAHIEU - 1651 ? – 1713


Schéma de l'écluse de Pont-aux-Moines (début XVIIIe)

On sait peu de choses sur Robert Mahieu, si ce n'est qu'il est le constructeur du premier canal d'Orléans (la partie qui va de Grignon jusqu'au Loing) et qu'il a fini sa carrière comme contrôleur général du canal à Pont-aux-Moines où il est décédé. Il est inhumé dans l'église même de Mardié le 12 novembre 1713 – d'où le choix de Pont-aux-Moines pour célébrer son souvenir.
Négociant en bois et charbon de bois, il se met au service de Philippe d'Orléans, frère cadet de Louis XIV, qui voit « sa » forêt d'Orléans comme une source potentielle de revenus. La construction d'un canal entre la forêt et la Seine *via* le Loing est le moyen de transporter le combustible jusqu'à Paris. La première partie du canal est construite de 1676 à 1678. Ensuite, Philippe d'Orléans décide de le prolonger jusqu'à la Loire. Après de nombreuses difficultés financières et techniques, les deux fleuves sont enfin reliés en 1692, pour le plus grand profit du commerce local et national... et du duc d'Orléans.
Côté Loire, la perception du péage dû par les bateaux se fait à Pont-aux-Moines, où sont installées l'administration et la justice du canal sur les terres de l'ancien prieuré où vit donc – et meurt – Robert Mahieu.



Armand Thomas HUE de MIROMESNIL (1723 – 1796)

C'est sans doute le plus illustre des natifs de Mardié : tout le monde n'y a pas une avenue – et encore moins une station de métro à Paris ! Il est né le 15 septembre 1723 au château de Latingy d'une famille normande qui avait acquis les terres et le titre de seigneur de Latingy par mariage. Il a eu une carrière de magistrat et d'homme politique tout à fait exemplaire. Premier président du Parlement de Rouen sous Louis XV, Garde des sceaux (ministre de la justice) sous Louis XVI jusqu'en 1787, il a la réputation d'un homme intègre et d'un habile négociateur dans une période riche en conflits politiques.
Nous reviendrons plus en détail sur ce personnage à l'occasion du tricentenaire de sa naissance, en septembre prochain, une petite exposition devant lui être consacrée à Latingy.



Clarisse JURANVILLE (1826 – 1906)

On ne présente plus Clarisse Juranville aux Mardésiens. La bibliothèque a été baptisée de son nom, sa biographie est présentée dans une notice disponible à la bibliothèque et sur le site internet de la ville.
Rappelons que ce fut une institutrice qui consacra sa vie à la pédagogie et à l'éducation des filles auxquelles elle s'adresse presque exclusivement. Ses manuels lui valent une grande célébrité à l'époque. Même si sa pédagogie et son féminisme peuvent paraître, aujourd'hui, désuets ou conventionnels, ils étaient alors précurseurs. C'est à ce titre qu'il convient de rendre hommage et de faire connaître cette illustre Mardésienne, née et décédée dans son « petit Mardié » auquel elle a toujours été très attachée.

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 10 mai 2023.

Relativement peu de délibérations pour ce conseil du mois de mai. En préliminaire, Madame le Maire informe les élus sur l'ouverture prochaine des marchés publics pour l'extension du Centre de loisirs (ACM, Accueil Collectif de Mineurs) et de l'attribution, par la Préfecture, donc l'État, de la subvention maximale que l'on pouvait attendre pour la construction des nouvelles classes de l'école élémentaire : 267 400 € soit 35 % du montant HT des travaux.

En matière d'éducation, justement, le Conseil a approuvé à l'unanimité différentes délibérations :

- **Création d'un poste d'adjoint d'animation** de 2e classe (pour adapter le tableau des emplois pour permettre un avancement de grade d'un agent déjà en poste).

- **Une modification du projet éducatif de la commune concernant les jeunes** (tranche d'âge 10-14 ans) : quand un séjour ne peut être organisé, la commune met en place des animations spécifiques sur des thèmes tels que le sport, la culture (danse, musique, théâtre), l'environnement, etc. (cf. p. 10).

- **L'approbation des tarifs** du 10 juillet 2023 au 5 juillet 2024, de cet accueil jeunes et des prestations périscolaires (garderie du matin, accueil du soir et du mercredi – tarifs variables selon le coefficient familial), prix des repas.

Le Conseil délibère ensuite sur des sujets en rapport avec la vie associative. C'est ainsi qu'il approuve – à l'unanimité toujours – la signature de **conventions pour l'utilisation d'un local communal** avec deux associations à caractère culturel (*De Mardiacus à Mardié* et le *Liger Club*), des **subventions exceptionnelles** pour l'achat de matériel à l'association *Familles rurales* et d'un drapeau personnalisé pour la section de Mardié du *Souvenir Français*.

À noter que les conseillers qui pouvaient faire partie des bureaux de ces différentes associations n'ont pas pris part aux votes – comme pour chaque scrutin sur les associations.

LA PAROLE À L'OPPOSITION

L'actualité des derniers mois a été intense et elle nous a montré à quel point les défis qui nous attendent sont nombreux. La sobriété s'impose à nous encore et toujours et en particulier concernant la gestion de l'eau. Les nappes phréatiques peinent à se reconstituer et la sécheresse est déjà présente bien avant l'apparition de l'été.

Mais l'arrivée des beaux jours apporte également son lot de réjouissances et peut venir apaiser une réalité parfois difficile et complexe. En effet, les couleurs et les senteurs de la flore, le bruit des oiseaux et des insectes participent grandement à notre bien-être.
La possibilité de contempler les étoiles grâce à la modulation de l'éclairage public nous offre également l'occasion de rêver.
La gestion différenciée des espaces verts réalisée par nos agents des services techniques participe à la mise en valeur de notre commune. En plus d'être agréable pour notre regard, cette approche permet en même temps de préserver la biodiversité. Les économies d'énergie, de temps et des ressources ainsi réalisées sont bénéfiques à tous.



Un grand bravo à nos personnels qui ont fort à faire dans cette période et qui œuvrent à rendre notre commune toujours plus belle, peu importent les conditions météorologiques.
Profitons du temps disponible pour apprécier notre cadre de vie comme il se doit.
A toutes et tous, nous vous souhaitons un bel été.

Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin, Pascal Leproust, Guilène Beauger

Ouverture de l'Accueil Jeunes

11 - 14 ans

Cet été, **2 semaines dynamiques** à partager entre amis dès juillet !

Épate tes potes à la rentrée en découvrant de nouveaux sports ou le Hip-Hop !

Seulement 24 places disponibles,
alors dépêche toi de réserver ta place au :

02.38.46.69.67
ou par mail à : **accueil.jeunes@ville-mardie.fr**

Dossier et tarifs téléchargeables sur le site de Mardié :
www.ville-mardie.fr





Cours de théâtre

La troupe de théâtre de **« La Lucarne »** vous informe que les cours de théâtre pour enfants à partir de 8 ans reprendront à la rentrée de septembre.

2 cours seront proposés à la salle du Petit Théâtre à Mardié le jeudi de 17h00 à 18h00 (pour les plus jeunes ou débutants) et de 18h00 à 19h00 (pour les plus âgés ou confirmés). La répartition des enfants par cours sera déterminée en fonction des inscriptions.

Cotisations : Enfants de Mardié : 180 €
(150€ à partir du 2ème enfant d'une même famille)

Enfants hors commune : 200 €
(170€ à partir du 2ème enfant d'une même famille)

Possibilité de payer en 3 fois

Pour obtenir un dossier d'inscription contactez :

Monique BLANLUET par mail (jacky.blanluet@orange.fr)
ou par téléphone au 06 10 34 41 78

Le nombre de participants ne dépassera pas 10 enfants par cours et les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.



Fête de la MUSIQUE

2023

Mercredi

21 juin à partir de 17h

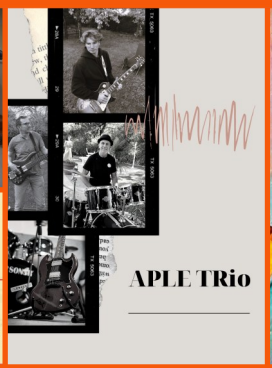
Restauration et buvette sur place - Pont-aux-Moines

Avec :

- ★ **Julien Renou** ***(Pop Rock)***
- ★ **Cathy Lelaidier et ses élèves**
- ★ **L'Harmonie musicale de Mardié Bou**
- ★ **Les Rock Fever**
- ★ **Les Roots Band**
- ★ **Aple Trio**











Rechargez vos vélos électriques

Les bornes de recharge devant le chalet de Pont aux Moines sont opérationnelles !

Branchez c'est chargé et repartez pour d'autres Km

La gendarmerie rencontre les Mardésiens

La gendarmerie rencontre les Mardésiens pour être au plus près de la population et répondre à toutes questions. Un gendarme de la brigade de Chécy se propose de rencontrer les habitants qui le souhaitent **en Mairie** :

le 26 juin de 15h à 17h



Le carnet

Ils se sont dit oui !

* Oléna KYRYCHENKO et Mathieu COLY
Unis le 10/06/2023

Ils nous ont quittés...

* Norbert HADELIN
le 20/05/2023

* Henri VIALA
le 30/05/2023

Bienvenue !

* Soria LOUISE
Née le 09/04/2023

* Mattéo DOMINGUEZ DAMASIO SANTANA
Né le 26/04/2023

* Éva DOMINGUEZ DAMASIO SANTANA
Née le 26/04/2023

* Lyana MARTINET
Née le 05/05/2023

* Victoria GERARD
Née le 17/05/2023

* Samaël PIPET
Née le 29/05/2023